



**Association d'Education Populaire Kammerhof**  
15 chemin du Kammerhof  
67100 STRASBOURG  
03 88 79 06 59 / [www.kammerhof.fr](http://www.kammerhof.fr)

**Secrétariat**

Isabelle HAAG / 03 88 79 06 59  
[secretariat@kammerhof.fr](mailto:secretariat@kammerhof.fr)

**Responsable secteur enfants**

Camille LAURENT / 07 85 82 36 68  
[camille.laurent@kammerhof.fr](mailto:camille.laurent@kammerhof.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

### Enfant à inscrire :

Nom : ..... Adresse : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Code postal : .....  
Sexe : Féminin  Masculin  Ville : .....

### Parents ou responsables légaux :

Madame  Monsieur  Madame  Monsieur   
Nom : ..... Nom : .....  
Prénom : ..... Prénom : .....  
Tel domicile : ..... Tel domicile : .....  
Tel portable : ..... Tel portable : .....  
Tel professionnel : ..... Tel professionnel : .....  
Mail : ..... Mail : .....

### Personnes autorisées à venir chercher l'enfant autre que les parents :

*En cas de contrôle la personne devra pouvoir justifier de son identité.*

Prénom et Nom	Lien avec l'enfant	Téléphone

J'autorise ma fille / mon fils à rentrer seul le soir ? Oui  Non

## Inscription au périscolaire

---

Pour l'école du Stockfeld, classe à la rentrée 2024/2025 : .....

Avant la classe : accueil du matin à partir de 7h30  + je bénéficie du trajet en vélo-cargos depuis l'AEP.

Pour l'école d'Alice Mosnier, classe à la rentrée 2024/2025 : .....

Avant la classe : accueil du matin à partir de 7h30

Après la classe : accueil de soir jusqu'à 18h30

### Les devoirs (après la classe pour l'école Alice Mosnier)

Lors du périscolaire du soir, nous proposons deux possibilités (cocher les cases) :

	DEVOIRS puis activités	ACTIVITÉS
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Le temps de devoirs réalisé à l'AEP n'exclue pas le suivi et le contrôle par la famille.

## Les mercredis

---

Souhaitez-vous inscrire votre enfant tous les mercredis de l'année scolaire ? OUI

NON

Si oui, merci de préciser : Journée complète  Le matin  Le repas  L'après-midi

*NB : en cas d'absence, vous devez prévenir, si ce n'est pas le cas, la journée vous sera facturée.*

## Préinscription pour les vacances

---

Vous pouvez pré-inscrire vos enfants pour les vacances suivantes (cocher les cases voulues) :

Vacances	Semaine 1	Semaine 2	Journée complète	Matin	Repas	Après-midi
Automne	Du 21 au 25 octobre 2024	Du 28 au 31 octobre 2024				
<b>Vacances de Noël – FERMÉ</b>						
Hiver	Du 10 au 14 février 2025	Du 17 au 21 février 2025				
Printemps	Du 7 au 11 avril 2025	Du 14 au 18 avril 2025				

Vous pouvez inscrire votre enfant au fur et à mesure ou modifier ces inscriptions en précisant les journées, les demi-journées, si le repas est compris ou exclus.

### Repas pour les mercredis et les vacances :

---

Standard

Végétarien (sans viande)

Sans porc

 L'AEP propose uniquement ces trois possibilités. Pour les familles souhaitant manger hallal, cocher « végétarien ».

## **Droit à l'image :**

---

J'autorise l'équipe d'animation à prendre et détenir des photos ou des vidéos de mon enfant, d'utiliser ces photos pour des expositions ou sur des supports papier : OUI  NON

J'autorise l'équipe d'animation à diffuser les images de mon enfant sur la page Facebook et/ou Instagram de l'AEP ou sur le site de l'AEP : OUI  NON

## **Paiement par prélèvement automatique et mensuel :**

---

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, vous pouvez payer par prélèvement automatique. Les factures seront faites la première semaine du mois ou la semaine suivant le retour de vacances. Vous aurez entre 10 et 15 jours pour en prendre connaissance avant le prélèvement.

**Si vous souhaitez le paiement par prélèvement automatique : merci de nous fournir votre RIB et nous reviendrons vers vous avec le mandat de prélèvement.**

---

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs de l'AEP accessible en affichage, sur demande ou sur le site de l'AEP.

Ce dossier est valable de l'été 2024 au 31 août 2025.

Fait à Strasbourg, le            /            /

Signature(s) :

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2024/2025

Selon le cerfa N° 10008\*02 Code de  
l'Action Sociale et des Familles

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON  FILLE

## 1 – VACCINATIONS

Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations. *Fournir une copie du carnet de vaccination.*

## 2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si l'enfant suit un traitement médical nécessitant une prise pendant son temps d'accueil, merci de fournir une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants.

**Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice. **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.****

ALLERGIES : ASTHME                      oui  non                       MEDICAMENTEUSES                      oui  non

ALIMENTAIRES                      oui  non                       AUTRES .....

### PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

.....  
.....

**P.A.I** (projet d'accueil individualisé) en cours oui  non  (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....  
.....  
.....

### INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....  
.....  
.....

*Je soussignée, .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Date :

Signature :

## Tarifs /!\ Modification 2024/2025

Périscolaire : à partir de septembre 2024, nous pratiquerons un tarif mensuel forfaitaire pour le périscolaire.

### TARIF MENSUEL – périscolaire du matin

Quotient familial	< à 500	501 à 1500	> à 1501
Ecole du Stockfeld	10	10	10
Ecole Alice Mosnier	18	20	21

### TARIF MENSUEL – périscolaire du soir – école Alice Mosnier

Quotient familial	< à 500	501 à 1500	> à 1501
1er enfant de la fratrie	30	35	36
2ème enfant de la fratrie	27	31,5	32,4

**Pour le périscolaire du soir et du matin, ce montant est dû dès la première venue des enfants et indépendamment du nombre de fois où l'enfant sera présent durant le mois.**

Accueil de loisirs (mercredis et vacances) : Le prix de l'accueil de loisirs a été fixé selon le quotient familial.

Quotient familial	< à 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2027	> à 2027
1/2 journée	5,5	6	8	9	10	11	13
journée complète	6,5	7	10	12	15	16	18
repas	6,5	6,8	6,8	6,8	6,8	6,9	7
<b>journée complète + repas</b>	<b>13</b>	<b>13,8</b>	<b>16,8</b>	<b>18,8</b>	<b>21,8</b>	<b>22,9</b>	<b>25</b>

Dans le cas où vous n'avez transmis aucun document, la tranche la plus haute sera appliquée.

***Si votre enfant est absent sans que nous soyons prévenus, la/les réservations faites seront facturées.***

**Pour des questions de sécurisation des paiements et de procédure, l'AEP préfère les paiements des factures par virement et par chèque.**

## Pour valider l'inscription, les documents suivants doivent être fournis :

### Pour toutes les inscriptions :

- Ce présent dossier + la fiche sanitaire remplis et signés,
- Copie du carnet de vaccinations de votre enfant,
- Une attestation assurance civile qui couvre votre enfant,
- Un chèque d'adhésion de 15€ à l'AEP (si vous avez adhérer à l'AEP dans le cadre d'une inscription aux sections, il n'est pas nécessaire d'adhérer une seconde fois), **l'adhésion est valable jusqu'au 31/08/2025.**
- PAI, certificat médical pour les allergies, ordonnances ou autres documents sanitaires,
- Votre RIB si vous optez pour le prélèvement automatique,
- Une copie du quotient familiale ou de l'avis d'imposition le plus récent,

### Pour les inscriptions au périscolaire :

- un chèque correspondant au premier mois du périscolaire (voir ci-dessous),

### Pour les mercredis et les vacances :

- une copie de carte d'identité (ou du passeport) du signataire de l'autorisation de sortie de territoire.

### Pour les enfants inscrits aux vacances et mercredi :

